

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 FEVRIER 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-21

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif de l'exercice 2021.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	12
Absents	4

Votants	86
Abstention	14
Suffrages exprimés	72
Pour	72
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Monique FACCHINI représentée par Jean-Philippe BEGAT, Dorine FUMEE représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Delphine FENASSE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Delphine FENASSE, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Sylvie CHARDIN, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :

Florence CROCHETON, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 2 FEVRIER 2021

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif de l'exercice 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU la délibération n°20-186 du Conseil de Territoire en date du 8 décembre 2020 approuvant le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021 sur la base du rapport correspondant, pour le budget annexe assainissement en gestion directe,

VU le rapport de présentation et le document budgétaire réglementaire M49 annexé à la présente,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de voter le budget primitif pour l'exercice 2021,

VU l'avis favorable du Bureau de Territoire du 26 janvier 2021,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 janvier 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement en gestion directe, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation	15 036 605,49 €
* Section d'investissement	25 835 294,50 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021	40 871 899,99 €

ARTICLE 2 :

DONNE délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement Public Territorial, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2021 et tel que prévu au budget primitif 2021 du budget annexe assainissement en gestion directe un emprunt inscrit en recette d'investissement pour un total de 5 409 610,90€ maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-21-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO

Capitania

La présente délibération publiée le 10/02/2021
est exécutoire à la date du 10/02/2021
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 10/02/2021

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-21-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021